



Travaux privés dans copropriété

Par **MaHoC**, le **15/07/2019** à **20:28**

Bonjour,

Je dois réaliser des travaux de plomberie et la réfection des canalisations passera par la buanderie commune de l'immeuble. J'ai donc demandé au syndic de l'immeuble (3 propriétaires en tout) de convoquer un AG pour m'autoriser à faire les travaux. Et en réponse à cela j'ai reçu cette attestation à signer. Suis-je vraiment habilitée à attester de la solidité de la dalle et de tous ces éléments techniques ? A quoi cela m'expose-t-il en cas de problème ultérieur ?

Par **youris**, le **16/07/2019** à **09:18**

bonjour,

si vous n'êtes pas du métier, il vaut mieux demander à un professionnel de vous établir un document indiquant que les travaux projetés ne compromettent la solidité de l'immeuble ni ses autres qualités.

salutations